



Réunion des président(e)s des Commissions locales de l'eau (CLE) du bassin Rhône-Méditerranée, le 12 mai 2023 (en visioconférence)

Synthèse des échanges

Inscrits : voir liste en annexe 1.

1/ Introduction de la réunion

M. SADDIER, président du Comité de Bassin

M. ROY, directeur général de l'agence de l'eau

M. PITRAT, chef de pôle Délégation de bassin de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Une minute de silence est observée en hommage à M. Serge GUIDEZ, conseiller départemental de l'Hérault et président de la CLE du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, décédé au mois de février.

M. SADDIER évoque l'annonce récente du **Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan « Eau »)** par le Président de la République, le 30 mars dernier, dans le bassin, à Savines-le-Lac. Ce plan, 1^{er} volet de la planification écologique, témoigne de l'importance majeure des sujets de l'eau pour notre pays, et des défis à relever dans le contexte du changement climatique. L'organisation de la gouvernance et de la gestion de l'eau par bassin versant est reconnue : rôle des comités de bassin mais aussi des CLE des SAGE.

Le plan contient 53 mesures pour l'eau, structurées en 3 axes principaux :

- organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs (économiser l'eau avec un objectif phare de réduction de 10 % d'eau prélevée d'ici 2030) ;
- optimiser la disponibilité de la ressource (réduire les pertes, réutiliser l'eau...) ;
- préserver la qualité de l'eau (prévenir les pollutions diffuses, préserver et restaurer le grand cycle de l'eau).

Il définit également les moyens à mettre en place pour atteindre les ambitions fixées, en particulier par une tarification et un niveau de financement de la gestion de la ressource en eau adéquats. Le plan prévoit ainsi une augmentation importante des capacités d'intervention des agences de l'eau, à hauteur de 475 M€/an, et la suppression de leur plafond de dépenses, ce qui supposera des débats au sein des instances de bassin sur les modalités d'accroissement des recettes de redevances et la répartition de cette augmentation entre catégories d'usagers.

Ces annonces sont déclinées dans les lettres de cadrage des 12^{èmes} programmes d'intervention des agences de l'eau. Le comité de bassin est pleinement engagé dans la déclinaison de ce plan.

M. ROY insiste sur la pertinence de l'échelle des bassins versants ou des nappes, reconnue par le Plan Eau, pour organiser la gouvernance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les territoires ont donc un rôle majeur à jouer dans la déclinaison de ce Plan, en organisant une gestion concertée et partagée entre tous les acteurs pour atteindre les objectifs du Plan.

Les attentes sont particulièrement fortes vis-à-vis des SAGE et des CLE, notamment leur contribution à l'atteinte de l'objectif de réduction de 10% des prélèvements à l'horizon 2030 à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Plusieurs mesures du Plan concernent directement les SAGE. Elles visent la généralisation d'instances de concertation de type CLE sur l'ensemble des bassins versants, la modernisation des SAGE et l'intégration aux SAGE d'objectifs quantifiés (trajectoire de réduction des prélèvements, répartition des volumes prélevables par usage) pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Ces mesures confortent les dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 (disposition 4-01 sur les instances de concertation multi-acteurs et dispositions de l'OF7 concernant la résorption des déséquilibres quantitatifs intégrant une vision prospective, notamment dans le cadre des SAGE). Il s'agira de veiller et d'accompagner leur mise en œuvre effective dans chaque territoire.

M. PITRAT rappelle que par la force de leur mode de gouvernance, la mise en œuvre d'une politique locale de l'eau concertée et leur portée juridique, les SAGE constituent un outil majeur de déclinaison locale des objectifs et dispositions du SDAGE.

Les SAGE ont en particulier un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation des territoires au changement climatique, et la mobilisation des acteurs locaux sur cet enjeu majeur. Ils permettent également de définir les règles d'un partage de l'eau plus juste et qui, structurellement, limite les tensions, protège les milieux et leur biodiversité et garantit les usages.

C'est pourquoi le projet de nouveau **plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) du bassin Rhône-Méditerranée** invite les SAGE à intégrer d'ici 2030 une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique lors de leur élaboration ou révision. Le PBACC ainsi révisé devrait être adopté par le comité de bassin fin septembre 2023.

Concernant les PTGE, qui sont intégrés ou ont vocation à l'être dans la plupart des SAGE du bassin, le projet de PBACC fixe notamment les défis suivants : atteindre les objectifs de réduction des prélèvements définis dans les PTGE, réviser les autorisations de prélèvement d'ici 2027, engager une démarche de prospective d'ici 2027, et engager une démarche PTGE sur les territoires les plus vulnérables identifiés par le PBACC.

Par ailleurs, les SAGE contribuent à la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, et à l'intégration de ces enjeux dans l'aménagement du territoire, en faveur de la prévention des risques d'inondation, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, et bien entendu l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

[2/ Tour d'horizon des participants](#)

Les participants à la réunion sont invités à se positionner sur une carte du bassin, grâce à un outil interactif.

La carte correspondante figure en annexe 2.

3/ Actualités nationales et de bassin

Projet de réforme nationale des SAGE

Mme MORAND, agence de l'eau

Suite à une étude évaluative de la politique des SAGE finalisée début 2022, la Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'environnement mène un projet de réforme pour améliorer l'efficacité des SAGE et le fonctionnement des CLE. Ce projet mobilise en particulier le Comité National de l'Eau et des groupes de travail nationaux. Un point d'information et d'échanges sur l'état d'avancement de ce projet est réalisé en séance (*voir le diaporama présenté en séance*).

De nombreuses interventions de Président(e)s de CLE soulignent l'importance de disposer de moyens suffisants pour mettre en œuvre les SAGE. Les moyens des CLE dépendent en particulier des moyens des EPAGE, des EPTB, et des syndicats mixtes porteurs de SAGE.

Plusieurs interventions soulignent également le besoin de formation des élus, qui nécessite du temps d'appropriation, ainsi que le besoin de communication et de sensibilisation auprès des habitants sur ce qu'est un SAGE et à quoi il sert sur le territoire. M. PAUL, président de la CLE du SAGE de la nappe et de la basse vallée du Var, précise que le contexte de la sécheresse et de l'annonce du Plan Eau est une opportunité pour former les acteurs des CLE et le grand public aux enjeux de préservation de la ressource en eau. M. TRON, vice-président de la CLE du SAGE Drôme, évoque la possibilité d'ouvrir les séances de la CLE au public, en permettant aux habitants d'assister aux délibérations de l'instance.

Les CLE sont considérées par leur Président(e) comme un modèle d'instance de gouvernance et de concertation. M. BONNETAIN, Président de la CLE du SAGE Ardèche, insiste en particulier sur ce point. Pour autant, elles ont besoin d'être davantage reconnues, en assurant en particulier leur association aux projets d'aménagement du territoire et en respectant leur avis dans le cadre des décisions préfectorales. M. LEGAY-BELLOD, Président de la CLE du SAGE Bourbre, insiste également sur le besoin de renforcer le poids politique de la CLE, notamment grâce à la participation d'élus impliqués et qui disposent d'une influence politique forte sur leur territoire.

Les pistes évoquées dans le cadre du projet de réforme des SAGE pour la simplification des procédures de renouvellement des CLE sont bien accueillies par les Président(e)s de CLE. En particulier, l'idée de faire coïncider les renouvellements complets avec les échéances des élections municipales apparaît bénéfique.

Mme BEGEL, Présidente de la CLE du SAGE de la nappe des grès du Trias inférieur, évoque en séance les difficultés liées au portage du SAGE une fois que celui-ci sera approuvé. Mme BATTISTEL, Présidente de la CLE du SAGE Drac-Romanche, serait intéressée par des retours d'expérience sur l'articulation entre les CLE et les EPTB, en particulier dans le cas où un SAGE infra n'est pas porté par l'EPTB et où le/la président(e) de la CLE ne fait pas partie du comité syndical de l'EPTB.

Projet de plan d'action « Eau et Urbanisme », zoom sur les pistes d'actions concernant les SAGE

Mme SANTENS, DREAL Délégation de bassin

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, les services de bassin ont défini un projet de plan d'actions pour renforcer les synergies entre les enjeux de l'eau et de l'urbanisme. Un axe de ce plan vise en particulier à renforcer les liens entre les SAGE et la planification de l'urbanisme (*voir le diaporama présenté en séance*).

M. GARCIA, Président de la CLE du SAGE de l'Etang de Thau, précise qu'il faudrait davantage anticiper l'association et l'avis des CLE sur les projets.

M. TRON estime qu'il faudrait également instaurer davantage de liens avec les industriels et les agriculteurs, pour planifier le développement de ces activités en cohérence avec les objectifs des SAGE, comme cela existe avec les SCoT et PLU en matière d'aménagement et d'urbanisme.

M. ALPY, Président de la CLE Haut-Doubs Haute-Loue, ajoute qu'il y a un besoin de sensibilisation et de formation des maîtres d'œuvre pour qu'ils intègrent le plus en amont possible les enjeux et que la phase de réalisation des travaux soit conforme au projet et prévoie des mesures de réduction des impacts environnementaux du chantier.

4/ La préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques : rôle des SAGE et liens avec l'aménagement du territoire

Sondage interactif

Un sondage interactif est proposé aux participants pour introduire le sujet. Ses résultats sont présentés en annexe 3.

Retour d'expérience : l'intégration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau au projet de SAGE du bassin versant du Lez

M. AUGUSTE, Vice-Président de la CLE du SAGE Lez

Mme BATUT, animatrice du SAGE

En parallèle de l'élaboration du SAGE, la CLE du SAGE Lez a mis en place un large processus de concertation pour la définition des espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau de son territoire. Ce processus a conduit à la co-construction par les acteurs, de dispositions ambitieuses de préservation de ces espaces, intégrées au projet de SAGE adopté par la CLE en décembre 2022 (*voir le diaporama présenté en séance*).

Retour d'expérience : le schéma de revitalisation des cours d'eau du périmètre du SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières et l'intégration des enjeux liés au bon fonctionnement des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

M. AGNEL, Président de la CLE du SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières

Mme REDON, animatrice du SAGE

Le SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières, approuvé en 2020, définit un schéma de revitalisation des cours d'eau de son territoire et traduit le niveau d'ambition de la CLE pour la restauration de ses cours d'eau. Ce schéma est mis en œuvre par l'EPTB, structure porteuse du SAGE et gestionnaire des milieux aquatiques. Plusieurs travaux d'ampleur ont déjà été réalisés.

En parallèle, la CLE et l'EPTB se sont positionnés pour accompagner l'intégration des enjeux de bon fonctionnement des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme de leur territoire (SCOT et PLU) (*voir le diaporama présenté en séance*).

Echanges suite aux retours d'expérience :

Suite à des questions, il est précisé que sur le bassin du Vistre, les opérations foncières nécessaires à la réalisation des travaux de revitalisation des cours d'eau ont été réalisées à l'amiable dans la majorité des cas. Le bassin du Lez n'a pas encore avancé sur ce sujet, la CLE ayant en priorité travaillé à la définition des EBF et des dispositions de préservation associées, à inscrire dans les documents du SAGE.

Concernant la perception des maires des communes concernées par les EBF et travaux de restauration des cours d'eau, M. AGNEL et Mme REDON font état d'un retour d'expérience positif : les élus sont intéressés et en attente des travaux sur leurs communes pour revitaliser les cours d'eau et ainsi les

rendre plus attrayants pour les habitants (chemins piétonniers et amélioration du paysage notamment). Concernant l'intégration des EBF aux documents de planification de l'urbanisme, les élus de ce territoire sont également intéressés par le fait que l'EPTB propose un outil « clef en main » (ex : cartes à la même échelle que celle des PLU(i), exemples de rédaction de règles), travaillé en amont avec les services de l'Etat, pour intégrer ces enjeux, qui convergent avec les exigences relatives à la trame verte et bleue.

Sur le Lez, le processus de concertation et de co-construction mis en place par la CLE pour la délimitation et la préservation des EBF, associant en particulier les communes, a été accueilli très positivement. M. AUGUSTE et Mme BATUT reconnaissent par contre un bilan plus mitigé avec la profession agricole.

L'importance de créer des projets « vitrine » à valoriser dans les médias pour convaincre les acteurs du territoire est soulignée par M. LEGAY-BELLOD qui fait également état d'un retour d'expérience plus mitigé sur le bassin versant de la Bourbre.

Conclusion de la séquence

Mme ASTIER-COHU, agence de l'eau

Voir le diaporama présenté en séance

Deux livrets-argumentaires en faveur de la restauration des rivières (« Et si la rivière redevenait un atout pour mon territoire ? Toutes les bonnes raisons de restaurer nos rivières » – 2018) et de la **préservation et la restauration des zones humides** (« Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire ? » - 2021) ont déjà été édités par les services de bassin. Ces livrets contiennent des arguments, témoignages et exemples d'actions à mettre en œuvre, à l'attention des décideurs, pour les convaincre de l'intérêt à agir. Les présidents de CLE et les animateurs peuvent s'en saisir sur leur territoire.

La parution prochaine d'un nouveau livret-argumentaire en faveur de la préservation des milieux littoraux est annoncée par Mme ASTIER-COHU.

5/ Accompagnement des CLE par le bassin

Mme ASTIER-COHU, agence de l'eau

Voir le diaporama présenté en séance

Il est rappelé que l'agence de l'eau met à disposition des CLE une **prestation d'appui juridique**, assurée par un cabinet d'avocats spécialisé en droit public et droit de l'environnement, mobilisable sur demande. Cette prestation a pour objectif d'assurer la sécurité juridique des SAGE et d'optimiser leur portée et leur opérationnalité. Trois missions peuvent être sollicitées par les CLE :

- une mission de présentation de la portée juridique du SAGE aux acteurs (intervention du cabinet d'avocats en réunion de CLE, bureau de CLE ou autre commission de travail). Cette mission peut également être sollicitée pour les SAGE en émergence ;
- une mission de relecture des projets de PAGD et règlement avant adoption par la CLE (propositions d'amendements rédactionnels, vérification de la complétude et robustesse juridique des documents du SAGE) ;
- une mission de relecture des évolutions apportées au projet de SAGE suite aux consultations dont il a fait l'objet avant son adoption définitive par la CLE.

Pour bénéficier de cet appui, les CLE peuvent se rapprocher de leurs interlocuteurs habituels en délégation de l'agence de l'eau ou des services du siège en charge du marché.

Les services du bassin ont édité en décembre 2022 une nouvelle **note du secrétariat technique** du SDAGE visant à accompagner et faciliter **l'analyse de la compatibilité des SAGE avec le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027**. Cette note est accompagnée d'une grille d'analyse. Elle constitue un outil d'aide à disposition des services (le Préfet s'assure de la compatibilité des SAGE avec le SDAGE) mais également une grille de lecture du SDAGE pour les SAGE du bassin. Elle a été diffusée aux services de l'Etat et de l'agence de l'eau, et aux animateurs de SAGE dans les structures porteuses.

6/ Conclusion de la réunion

M. ROY, directeur général de l'agence de l'eau

Mme RONDREUX, directrice adjointe de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

A l'issue des échanges de la réunion, le besoin de formation des élus, de communication et de sensibilisation du grand public, en particulier sur le rôle des SAGE, ainsi que le renforcement des synergies entre les enjeux de l'eau et de l'urbanisme, apparaissent comme des objectifs à poursuivre dans les mois à venir.

Il s'agit également d'assurer la déclinaison du Plan Eau, et en particulier de l'objectif de réduction de 10% des prélèvements à l'horizon 2030. Cette déclinaison dépendra des caractéristiques des territoires (impacts du changement climatique différenciés, actions de réduction déjà engagées, potentiels de réduction restants, etc.) et ne sera pas nécessairement homogène. Il est attendu des CLE qu'elles réfléchissent à cette déclinaison à leur échelle.

Le comité de bassin est également pleinement impliqué dans la mise en œuvre du Plan Eau, en particulier dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan de bassin d'adaptation au changement climatique, qui devrait être adopté fin septembre 2023. Il contiendra des éléments utiles pour les acteurs des territoires : diagnostics de vulnérabilité territoriale sous forme de cartes faisant apparaître les sous-bassins versants les plus vulnérables aux effets du changement climatique, panier de solutions pour réduire la sensibilité des territoires, et défis opérationnels et chiffrés à relever d'ici 2030.

ANNEXE 1 : liste des inscrits

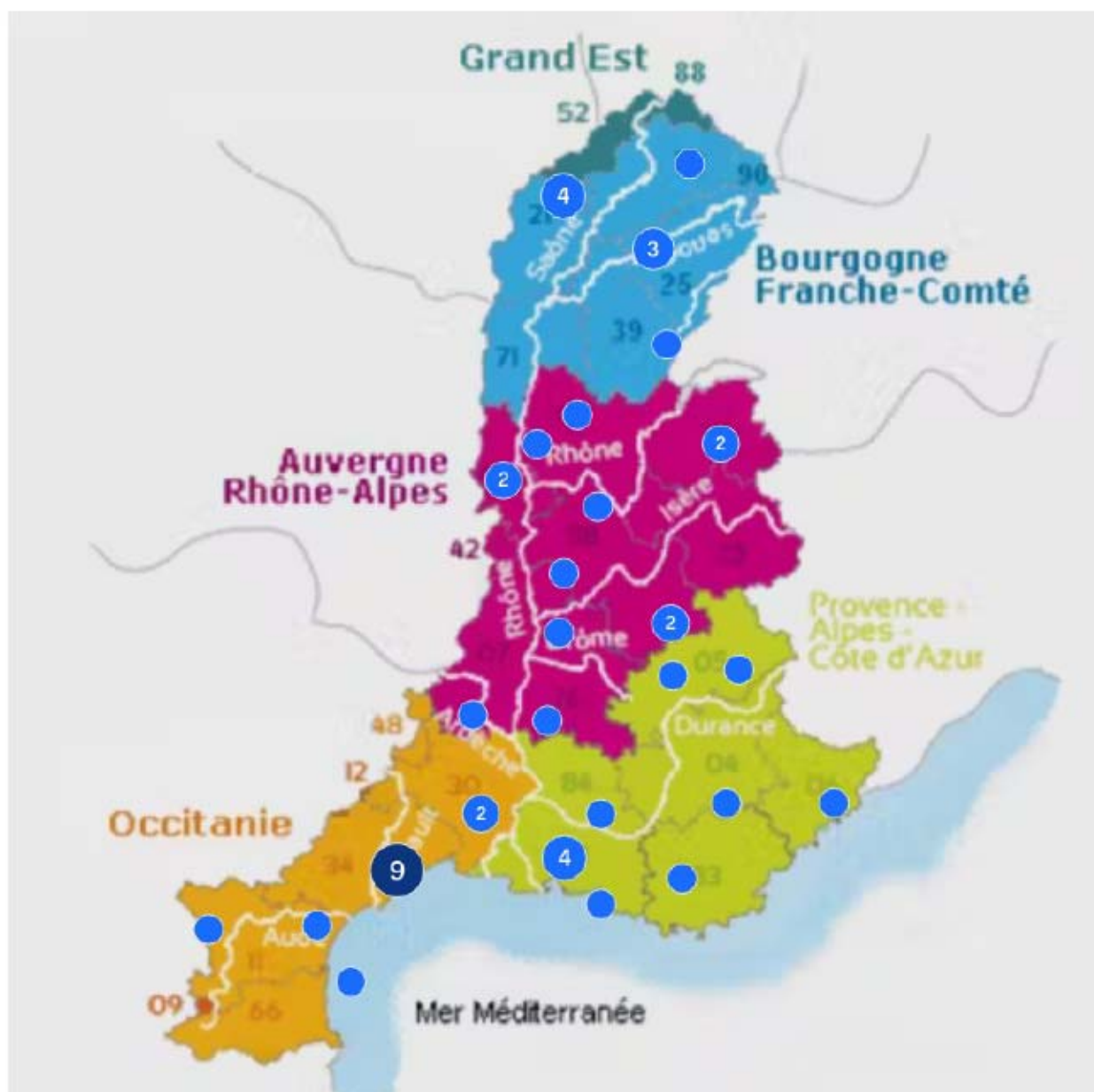
Représentants élus du comité de bassin	
M. SADDIER Martial	Président du comité de bassin Président de la CLE du SAGE de l'Arve
M. DELEPAU Gilles	Président de la Commission géographique Saône-Doubs
Présidents de CLE ou leur représentant élu	
M. AGNEL Thierry	Président de la CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières
M. ALPY Philippe	Président de la CLE du SAGE Haut Doubs Haute Loue
M. AUGUSTE William	Vice-Président de la CLE du SAGE Lez
Mme BATTISTEL Marie-Noelle	Présidente de la CLE du SAGE Drac Romanche
Mme BEGEL Régine	Présidente de la CLE du SAGE de la Nappe des Grès du Trias inférieur
M. BILQUEZ Raymond	Président de la CLE du SAGE de la nappe du Breuchin
M. BONNETAIN Pascal	Président de la CLE du SAGE Ardèche
Mme BRETON Marie	Adjointe au maire de Leucate
M. BRUN Jean-Jacques	Président de la CLE du SAGE de l'Est Lyonnais
M. CONSTANTAKATOS Miltiade	Président de la CLE du SAGE Allan
M. CRAUSTE Robert	Président de la CLE du SAGE Camargue Gardoise
M. DIMON Jacques	Président de la CLE du SAGE Fresquel
M. DOUTREMEPUICH Philippe	Président de la CLE du SAGE Hérault
M. ESPITALIER Jacques	Président de la CLE du SAGE Verdon
M. GARCIA Michel	Président de la CLE du SAGE Etang de Thau
M. GRAS Frédéric	Président de la CLE du SAGE Gardons
M. LACOMBE Gérard	Président de la CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude
M. LEGAY-BELLOD Gaël	Président de la CLE du SAGE Bourbre
M. LENOIR Michel	Président de la CLE du SAGE Tille

M. MASSON Jean-Patrick	Président de la CLE du SAGE Ouche
M. PAUL Hervé	Président de la CLE du SAGE nappe et basse vallée du Var
M. PERELLO Didier	Président de la CLE SAGE Calavon-Coulon
M. PESCE Serge	Président de la CLE du SAGE Orb-Libron
M. SAVIGNON Eric	Président de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
M. SICARD Alain	Président de la CLE du SAGE Basse Vallée de l'Ain
M. TRON Frédéric	Vice-Président de la CLE du SAGE Drôme
Mme ZITO Florence	Présidente de la CLE du du SAGE Vouge
Représentants élus de structures porteuses de SAGE en émergence	
Mme GROSERRIN Anne	SAGYRC - Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron
Mme TRAMONTIN Céline	SYMCRAU - Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
Chargés de mission SAGE	
Mme AUROY Valérie	SAGE de la Nappe des Grès du Trias inférieur
Mme BAILLE Emilie	SAGE Fresquel
M. BALUFIN Etienne	SAGE Basse Vallée de l'Aude
Mme BAR Marie	SAGE de l'Arve
Mme BATUT Sandrine	SAGE Lez
Mme BEJOT Laure	SAGE Ouche (Directrice du SBO)
M. BOILLIN Nicolas	SAGE Vouge
Mme BOURRU Elise	SAGE Etang de Thau
M BREILH Bertrand	SAGE Drac amont
M. CHAMPAULT Mathieu	SAGE de l'Est Lyonnais
Mme CHRETIEN-TON Châu	SAGE Gapeau
Mme CONSTANTIN-BERTIN Christel	SAGE Bièvre Liers Valloire
Mme COYER Amandine	SAGE Tille
Mme CUILLERET-BERTOT Anne-Line	SAGE Camargue Gardoise

Mme DELLA ROSSA Pauline	SYMCRAU - Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
Mme DESAGHER Véronique	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
Mme DUBOIS Véronique	SAGE Nappe de l'Astien
Mme EXTRAT Coralie	SMAGGA - Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon
Mme FABREGA Hélène	SAGE Lez, Mosson, Etangs Palavasiens
Mme GARNERET Léa	SAGE de la nappe du Breuchin
M. GRAPIN Jean-Louis	SAGE Lez (Directeur du SMBVL)
Mme GUIN Corinne	SAGE Verdon
Mme HAMELIN Catherine	SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
M. HERVE Matthieu	SAGYRC - Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron
Mme IMBERT-SUCHET Flore	EPTB SYMBO - Syndicat mixte du bassin de l'Or
M. JAUMAIN	SAGE Camargue Gardoise (Directeur)
M. LALAUZE Simon	SAGE Ardèche
M. LAMBERET Thomas	EPAGE MENELIK (Directeur)
Mme LEBLANC Béatrice	SAGE Basse Vallée de l'Ain
Mme. MAILHEAU Marie	SAGE Etang Salse Leucate
M. REMOND Franck	SAGE Basse Vallée de l'Ain
Mme REDON Charlotte	SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières
Mme ROY Bénédicte	SAGE Bourbre
M. VAN LUNSEN Benjamin	Syndicat mixte de l'Argens (Directeur)
M. VIART Pascal	SAGE Ouche
M. VIVIER Christophe	SAGE Hérault
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	
M. ROY Laurent	Agence de l'eau RMC - Directeur général
M. CHANTEPY Nicolas	Agence de l'eau RMC - Directeur général adjoint

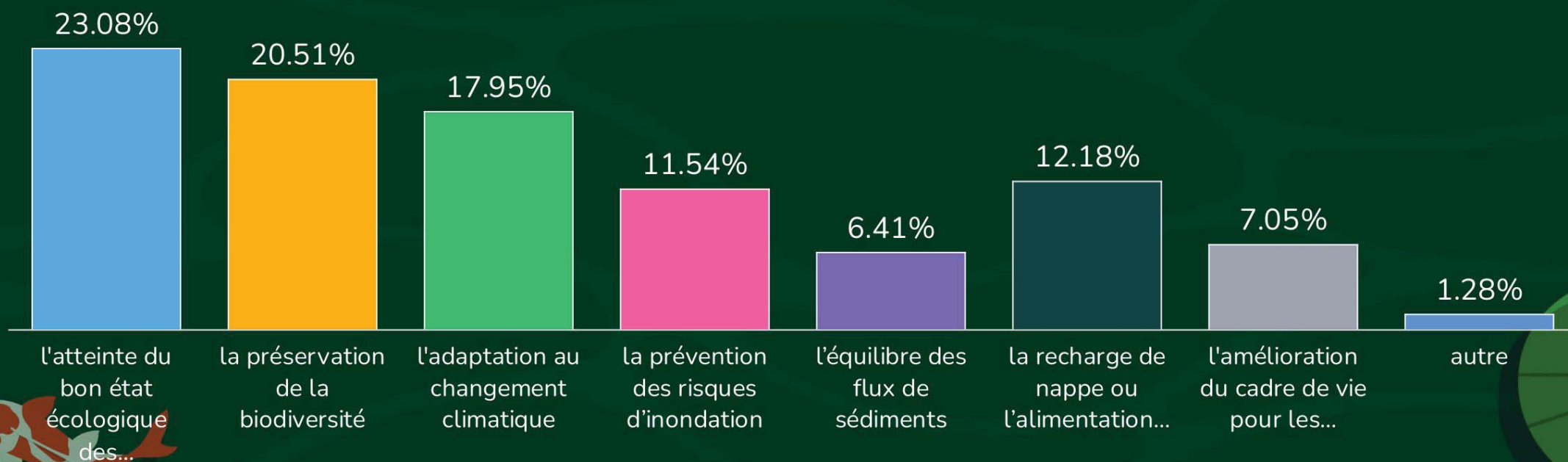
Mme ASTIER-COHU Kristell	Agence de l'eau RMC - DCP
M. DUBUIS Julien	Agence de l'eau RMC - DCP
Mme MORAND Claire	Agence de l'eau RMC - DCP
M. TERRIER Benoît	Agence de l'eau RMC - DCP
M. ROLLIN François	Agence de l'eau RMC - Délégation de Besançon
Mme PETIT Catherine	Agence de l'eau RMC - Délégation de Besançon
Mme GUYARD Pauline	Agence de l'eau RMC - Délégation de Besançon
M. VEROT Marc	Agence de l'eau RMC - Délégation de Lyon
Mme SENACQ Géraldine	Agence de l'eau RMC - Délégation de Lyon
Mme BARRERA Anahi	Agence de l'eau RMC - Délégation de Montpellier
M. ZOULALIAN Franck	Agence de l'eau RMC - Délégation PACA et Corse
Mme RONDREUX Estelle	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. PITRAT Didier	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARTINEZ Pierre-Jean	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme SANTENS Diane	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme OLIVIER Sandrine	DREAL Bourgogne-Franche-Comté
M. PONCHON Fabien	DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Mme BATLLE Frédérique	DREAL Occitanie
M. VINCHES Pierre	DREAL Occitanie
Mme DEPREZ Flore	DREAL PACA
Mme BILGER Coralie	DREAL PACA
Mme LANGON Marion	OFB - Direction interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée
Mme MARUEJOLS Claire	OFB - Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté

ANNEXE 2 : Localisation des participants sur le bassin



ANNEXE 3 : Résultats du sondage interactif

Sur votre territoire, la préservation et/ou la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques répond(ent) en priorité à quel objectif ? (plusieurs réponses possibles)



Selon vous, quelle est la principale plus-value du SAGE pour la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques ? (plusieurs réponses possibles)

25%

18.55%

29.03%

27.42%

faire connaître et partager les enjeux et bénéfices du bon fonctionnement des milieux aquatiques

définir et planifier une stratégie d'action à mettre en œuvre par les structures compétentes...

délimiter des espaces (EBF des cours d'eau, zones humides...) à préserver et restaurer en priorité, à...

fixer des règles d'encadrement voire d'interdiction de projets susceptibles d'impacter le bon...

Sur votre territoire, quel est le niveau d'implication des acteurs de l'urbanisme en faveur de la préservation des milieux aquatiques ? (échelle de 1 à 10)

Niveau d'implication

Très faible

Très fort

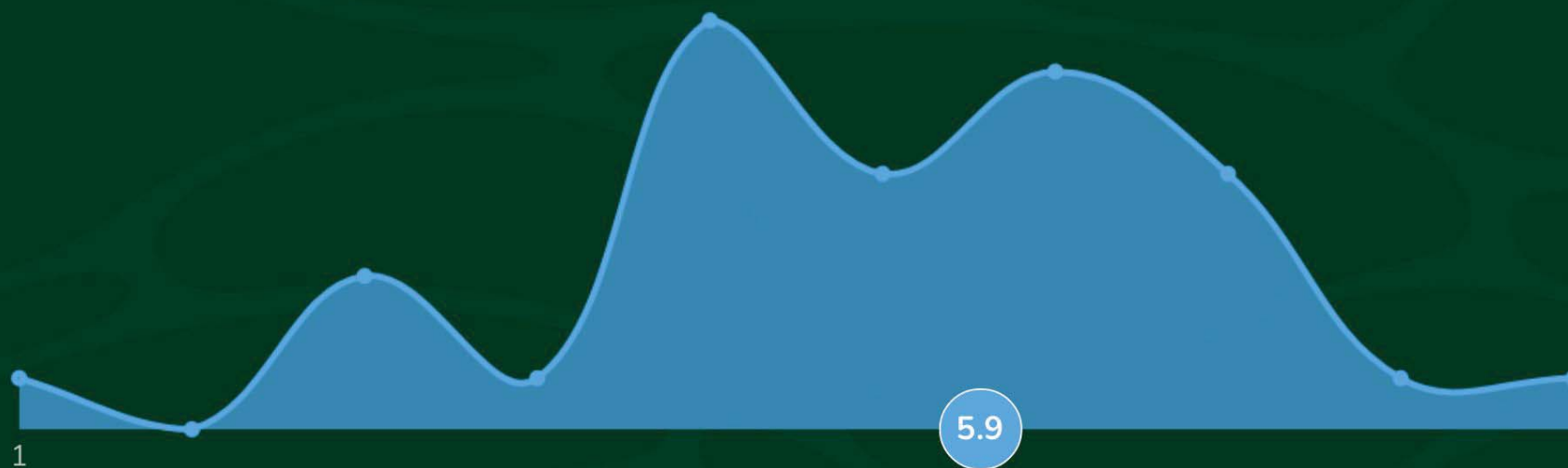


Selon vous, quel est le niveau d'attachement des habitants aux cours d'eau de votre territoire ? (échelle de 1 à 10)

Niveau d'attachement

Très faible

Très fort



26 42